



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Délibération**

**Séance publique du 18 décembre 2015**

**N° 2015-853**

### Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL  
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50  
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45  
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h  
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35  
M. Erick AOUZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10  
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h  
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30  
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30  
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUH à partir de 11h  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

#### **EXCUSE(S) :**

Madame Martine JARDINE.

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 18 décembre 2015</b>	<b>Délibération</b>
	Pôle développement durable et rayonnement métropolitain <b>Direction des stratégies métropolitaines et de l'innovation</b>	<b>N° 2015-853</b>

---

**Projet d'évaluation d'impact en santé (EIS) - Subvention de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) à Bordeaux Métropole - Convention - Autorisation**

---

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Une lettre d'intention, co-signée par l'Agence régionale de santé (ARS) d'Aquitaine et Bordeaux Métropole le 26 juin 2015, a affirmé la volonté réciproque, de Bordeaux Métropole et de l'ARS d'Aquitaine, d'améliorer la qualité de vie pour tous et de promouvoir la prévention et la réduction des inégalités de santé.

Pour ce faire, Bordeaux Métropole met en place quatre types de démarches concrètes.

La première intègre le développement du volet santé du contrat de ville signé le 2 novembre dernier. La deuxième consiste en l'élaboration d'un Contrat local de santé à l'échelle métropolitaine avec et en direction des 28 communes (en cours). La troisième est la mise en avant de la santé, vue toujours de façon globale, dans la future politique de développement durable de la Métropole. Enfin, la quatrième propose l'expérimentation d'une démarche d'évaluation d'impact en santé (EIS) qui fait l'objet de la présente délibération.

**Présentation de la démarche d'évaluation d'impact en santé (EIS)**

L'évaluation d'impact en santé est une démarche en déploiement en France, dont la réflexion a été initiée en 2010 lors d'un comité national de santé publique, du discours de la Ministre de la santé et de la Société française de santé publique.

Les EIS ont émergé par une double filiation : une démarche réglementaire de protection de l'environnement et une approche de la promotion de la santé dont l'action est centrée sur les déterminants de santé, qu'ils soient liés aux caractéristiques et modes de vie individuels, aux milieux de vie ou aux conditions socio-économiques, culturelles et environnementales.

Depuis, quelques réalisations d'EIS ont été recensées. Elles touchent principalement les politiques d'aménagement urbain.

Ont ainsi déjà été menées l'EIS de Plaine Commune sur sa politique urbaine et de transport, avec un objectif de décongestion du trafic routier, une EIS à Rennes sur la requalification et le réaménagement d'une halte ferroviaire, et une EIS dans le Jura Suisse sur l'effet potentiel des éoliennes sur la santé.

L'EIS a été définie lors du Consensus de Göteborg, en 1999, par le Centre européen de l'organisation mondiale de la santé (OMS) pour la politique de santé (ECHP) comme une « combinaison de procédures, méthodes et outils par lesquels une politique, un programme ou un projet peut être jugé quant à ses effets potentiels sur la santé de la population et la distribution de ces effets à l'intérieur de la population ».

Dans cette approche, l'objectif majeur est que les projets réalisés permettent d'amener la population à un état de santé la meilleure possible, tout en respectant quatre valeurs :

- La démocratie : en insistant sur le droit de la population à participer à une démarche transparente tant dans la formulation que dans l'application et l'évaluation de politiques qui concerne sa vie ;
- La justice sociale, en insistant sur le fait que les EIS ne se limitent pas seulement à rechercher l'impact global d'une politique donnée sur la santé de la population, mais aussi la répartition de cet impact au sein de la population en fonction de caractéristiques de sexe, d'âge, d'origine ethnique ou de conditions socio-économiques.
- Le développement durable, en insistant sur le fait que les impacts plus ou moins directs aussi bien à long terme qu'à court terme sont pris en considération
- L'aspect éthique de données probantes, parce que l'utilisation de données quantitatives et qualitatives doit être rigoureuse et fondée sur des disciplines et méthodes scientifiques pour que l'évaluation des impacts attendus soit aussi complète que possible.

## **L'EIS de Bordeaux Métropole**

Le 30 avril dernier Bordeaux Métropole envoyait son projet d'EIS sur la ZAC « Les vergers du Tasta » à Bruges à l'Institut national de promotion et d'éducation pour la santé. Le projet a été retenu le 20 octobre. Il devient le premier projet d'EIS à l'échelle de la future grande nouvelle région Aquitaine, Limousin, Poitou - Charente et revêt un fort enjeu d'exemplarité pour la nouvelle ARS régionale, qui souhaite déployer cette démarche.

Pour soutenir ce projet, l'INPES attribue une subvention de 40 000€ à Bordeaux Métropole.

Le projet, innovant et transdisciplinaire, démarre par une formation en EIS d'un groupe d'agents de l'ARS et de la Métropole, les 7 et 8 décembre.

Concernant plus spécifiquement la ZAC « Les vergers du Tasta » à Bruges, une étude sera menée pour mettre au jour les conséquences possibles des options d'aménagement en termes de santé, de bien – être et de qualité de vie. L'EIS analyse en effet les impacts de l'opération urbaine au regard d'une part des impacts négatifs sur la santé, par exemple l'exposition aux polluants, aux nuisances sonores, au stress mais d'autre part, des impacts positifs sur la santé comme le sentiment de sécurité, la promotion de l'activité physique.

Le projet de ZAC « Les vergers du Tasta » a été proposé de part l'intérêt de l'opération d'aménagement, la diversité des interventions urbaines qui la composent et la capacité d'intégrer dans le calendrier de l'opération, le temps et la démarche d'évaluation d'impact en santé. L'aménagement de la zone est dans sa troisième phase. Cette dernière phase est l'occasion d'affirmer les caractéristiques identitaires du lieu : présence de l'eau, passé maraîcher, qualités écologiques et naturelles. A destination des familles, l'aménagement du quartier affiche la volonté d'intégrer de nouveaux espaces de sociabilité et des espaces publics pour répondre aux besoins. Enfin il vise à s'inscrire dans une démarche respectueuse du développement durable.

Les recommandations formalisées à l'issue de l'EIS devraient permettre de proposer ou de réorienter certaines options d'aménagement urbain afin de minimiser les effets négatifs sur la santé de la population habitante et usagère des lieux.

Madame le Maire de Bruges a été informée de ce projet d'évaluation d'impact en santé à l'occasion de réunions préparatoires de l'opération de ZAC, de même que la directrice du service aménagement de la ville, et ce par le référent du projet au sein de la direction de l'urbanisme de Bordeaux Métropole. Ces deux dernières personnes participent à la formation en EIS des 7 et 8 décembre 2015.

La démarche d'évaluation d'impact en santé expérimentée par Bordeaux Métropole pourra servir de tremplin pour l'insertion de cette préoccupation de santé dans les divers secteurs d'intervention de la Métropole. De façon générale, la démarche a vocation à entrer dans les pratiques professionnelles et à faire monter en compétence tous les acteurs.

### ***Le calendrier de l'EIS est défini***

L'organisation du processus d'EIS, bien que non réglementaire, est soumise à un protocole rigoureux en cinq étapes :

- avril 2015 : repérage de l'opération visée, ici la ZAC « Les vergers du Tasta » à Bruges ;
- février 2016 : validation de l'opération visée et cadrage du périmètre de l'évaluation, des enjeux à analyser, du calendrier, de la population ciblée, du type de rapport attendu. Cette phase donnera lieu à la première réunion du comité de pilotage de l'EIS ;
- février à mai 2016 : évaluation et analyse par les prestataires que sont l'Instance régionale d'éducation et de promotion pour la santé (IREPS), l'Observatoire régional en santé d'Aquitaine (ORSA), l'intervenant en concertation (à définir), l'Agence d'urbanisme de Bordeaux Aquitaine (a'urba), la plateforme de recherche – action Cassiopée de l'Institut supérieur de santé publique, d'épidémiologie et de développement (ISPED) de l'Université de Bordeaux ;
- juin à septembre 2016 : réalisation du rapport et des recommandations, valorisation du rapport
- septembre 2016 : suivi et évaluation.

### ***L'organisation rigoureuse de l'EIS***

Un comité de pilotage sera constitué en janvier 2016. Les membres seront sensibilisés à la démarche et à la méthodologie de l'EIS par l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP). Ce comité de pilotage est l'instance de validation des étapes de l'EIS. Il est constitué des représentants de Bordeaux Métropole, de la ville de Bruges, de l'ARS (délégation territoriale de la Gironde et siège Aquitaine), de toutes les instances concernées et impliquées par le projet d'aménagement et des habitants.

Le travail d'évaluation est porté par une équipe évaluatrice (ARS, A'urba, Bordeaux Métropole, IREPS, ISPED et ORSA), alimentée par des personnes ressources locales et d'experts mobilisables au niveau national.

### ***Le budget de l'EIS***

L'affectation du budget est concentrée sur les prestations d'étude de l'équipe évaluatrice (61 600€), qui comprennent notamment la formation initiale réalisée en décembre 2015 par l'EHESP. Le budget comprend également la rémunération de deux stagiaires de l'ISPED, étudiants en master 2 en santé publique, accueillis pour l'un au sein du service « santé – qualité de vie » de Bordeaux Métropole et pour l'autre à l'ARS, sur une durée de six mois (7 000€). Il prévoit enfin les charges de fonctionnement du projet d'EIS telles que l'édition du rapport, la diffusion de l'expérience et les communications (5 000€).

Trois partenaires participent au financement de l'opération : Bordeaux Métropole, l'ARS et l'INPES.

Le coût total de l'EIS est de 73 600 €.

L'INPES accorde à Bordeaux Métropole une subvention de 40 000€.

L'ARS finance le projet à hauteur de 19 100€.

Bordeaux Métropole participe au financement à hauteur de 14 500€.

Le projet est conduit sous co-maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et de l'ARS. L'ARS financera directement les prestations relevant de son champ d'intervention comme prévu dans le budget.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoire » (HPST) du 21 juillet 2009, article L. 1434-17,**

**VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2, modifié par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 – art.11, élargissant les compétences des métropoles, en particulier en matière de politique de la ville et en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique de cadre de vie,**

**VU** le code de la santé publique, article L. 1311 relatif au plan national en santé environnement (PNSE3), et notamment l'intégration de la santé environnement dans les contrats locaux de santé

**VU** la délibération de la Communauté urbaine de Bordeaux n°2011/0711 du 14 octobre 2011 relative à l'Agenda 21 de La Cub,

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n°2015/ 55 du 26 juin 2015 relative à la convention cadre du Contrat de ville, dont son volet « santé ».

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la Métropole souhaite s'engager et agir pour la promotion de la santé publique, en partenariat avec l'ARS (ARS) d'Aquitaine, et ce en cohérence avec le Contrat local de santé métropolitain en cours d'élaboration ;

**CONSIDERANT QUE** la Métropole souhaite s'engager dans une démarche concrète et expérimentale telle que l'évaluation d'impact en santé (EIS) ;

**DECIDE**

**Article 1** : de lancer une première démarche expérimentale d'évaluation d'impact en santé sur le projet de ZAC « Les vergers du Tasta » à Bruges ;

**Article 2** : d'autoriser le Président à signer la convention ci-jointe afin notamment de permettre à la Métropole la perception de la subvention de l'INPES ;

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout autre document à intervenir relatif au projet d'EIS, notamment les conventions à venir avec l'ORSA, l'IREPS et l'ISPED ;

**Article 4** : d'acter la participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 14 500 € ;

**Article 5** : d'imputer la dépense globale à hauteur de 54 500 € au chapitre 011, article 617, fonction 76 du budget principal de l'exercice 2016 ;

**Article 6** : d'imputer les recettes de subventions à venir pour un montant global de 40 000 € de l'INPES, au chapitre 11, article 617, fonction 76 du budget principal de l'exercice 2016.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>23 DÉCEMBRE 2015</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>23 DÉCEMBRE 2015</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Anne WALRYCK</p>
---	---